



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



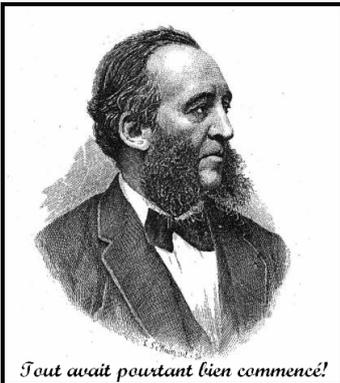
Numéro 64 supp 1 novembre

prix : 0,5 €

abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 12/11/09

Edito



Tout avait pourtant bien commencé!

L'actualité récente et les nouvelles annonces budgétaires ne présagent encore rien de très bon pour les mois et années (au moins 2) à venir.

De scandales en affronts et d'affronts en scandales, le gouvernement au pouvoir ne cesse de semer le trouble en agitant des

foulards pour mieux faire passer une pilule de plus en plus dure à avaler. Il faut dire que la manœuvre est habile et rondement menée. Car, comment ne pas se sentir blémir lorsque dans la même semaine, Papa vante le « travail » et « la réussite par le mérite et les diplômes », alors que Junior, cancre invétéré, se voit offrir sur un plateau la présidence de l'EPAD ? Résultat : le vacarme de l'indignation couvre le silence des débats de fond. C'est si simple... La liste est longue : augmentation de salaire de plus de 150% lors de la prise du pouvoir, vacances tranquilles sur le

radeau de Bolloré, ..., et dernièrement un ministre de la Culture au moins plus que douteuses, le député Raoult qui réclame le bâillon pour les intellectuels revêches et un judoka « misogynne rationnel » fraîchement élu et pressenti en cas de remaniement ministériel. L'information se transformant en actualités, des médias à l'échine bien courbée se tenant prêts à servir la soupe à n'importe quelle heure, et vous pouvez agir en toute sérénité. Au fait, vous avez entendu parler du budget 2010 ?...

Alors que se passe-t-il pendant ce temps-là ? La république prend soin de ses trésors : son hôpital, son école, son université ?... Bien sûr que non voyons.

L'École de la République vous dites ? Celle qui assure l'égalité de traitement de tous les citoyens en devenir sur tout le territoire ?

On vous a dit 1 fonctionnaire sur 2!

Alors qu'importe de si les classes qui ferment poussent les élèves à raccourcir leur nuits pour aller prendre le car. Qu'importe si l'administration ne peut assurer l'enseignement des langues vivantes partout. Qu'importe si il n'y a plus de psychologue scolaire ni de maître G. Qu'importe si vous n'avez que 15 m², deux cerceaux et trois ballons pour l'EPS. Qu'importe !

On vous a dit 1 fonctionnaire sur 2!

Pourtant tout avait bien commencé, il y a longtemps, dans les années 1870...

« Je me suis fait un serment : entre toutes les nécessités du temps présent, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale, c'est le problème de l'éducation du peuple ».

Jules Ferry, Paris le 10 avril 1870.

Emeric Burnouf

Actualités

Action « Cassons la prime »

PAGE 2

Cantal

**Le RASED complet: un-vieux souvenir.
Le point dans le Cantal**

PAGE 3

National

La maitrise du CRPE !

PAGE 4



TOUS ENSEMBLE, CASSONS LA PRIME!

Les enseignants en charge des évaluations nationales CE1 et CM2 ont reçu (ou vont recevoir) une prime visant à récompenser le travail supplémentaire qu'ils ont fourni.

Les consignes syndicales dénonçant le contenu et l'utilisation tendancieuse des résultats ont été massivement suivies par la profession l'an passé. Non satisfait d'avoir essayé de mettre les écoles en concurrence, le ministère franchit encore un pas supplémentaire en saisissant l'occasion pour individualiser le traitement des enseignants.

L'attribution de cette prime de 400 € aux enseignants entre dans la même logique que d'autres rémunérations « complémentaires » apparues ces dernières années : heures supplémentaires, stage de remise à niveau, prime à l'installation...

Le SNUipp ne cesse de revendiquer une augmentation générale des salaires en demandant la **revalorisation du point d'indice et l'avancement le plus rapide pour tous**.

Le ministère choisit une solution radicalement opposée en introduisant ces rémunérations au mérite dont l'unique but est de **diviser la profession**.

Dénoncer, condamner est indispensable mais cela ne suffit pas. Il faut impérativement s'y opposer. Le ministère a parfaitement compris que **les primes et les heures supplémentaires sont les meilleurs moyens de désolidariser une profession**.

Il suffit, pour s'en convaincre, de constater l'effet dévastateur qu'a eu l'entrée massive des heures supplémentaires dans l'enseignement secondaire.

Des dispositifs d'évaluations nationales existent depuis longtemps. Rémunérer en supplément les enseignants qui en ont eu la charge n'a jamais été une revendication des organisations syndicales ni de la profession.

Le cadeau est empoisonné, c'est plus qu'évident!

Quelle attitude devons-nous avoir?

- se contenter de dénoncer le dispositif : cela ne suffit pas à obtenir sa remise en cause.
- Stigmatiser les enseignants qui vont toucher cette prime alors que nous sommes tous affectés par des temps difficiles et que nous avons tous besoin d'un bol d'air financier. Nous obtiendrions alors les mêmes résultats que ceux que nous craignons : une division de la profession.

Alors, que proposons-nous?

Une action forte et médiatique.

Nous appelons les enseignants concernés par cette prime et volontaires à reverser tout ou partie de leur « prime évaluations » à des associations partenaires de l'école publique.

Nous détournons alors le but initialement poursuivi par le ministère en le transformant en un vecteur de solidarité.

L'argent récolté sera médiatiquement reversé aux associations « Jeunesse au Plein Air » et « USEP ».

Désolidariser, individualiser, récompenser n'ont jamais été les moteurs de ces deux associations partenaires indispensables de l'école qui font partie du triste lot des organismes menacés directement par les restrictions budgétaires décidées par nos dirigeants.

Nous partageons avec elles l'ambition d'une école juste et populaire permettant l'accès de tous à ce que d'autres voudraient réserver à quelques uns.

OUVRONS LES YEUX, MOBILISONS-NOUS!

NOUS CREERONS CETTE OPPORTUNITE ET DEMONSTRERONS NOTRE SOLIDARITE.

J'apporte mon soutien à l'action « TOUS ENSEMBLE, CASSONS LA PRIME » en

reversant euros à Jeunesse au Plein Air

l'USEP

Libellez votre chèque à l'ordre de « Jeunesse au Plein Air » ou « USEP » et adressez-le par voie postale à :

SNUIPP Cantal, 7 Bâtiment de l'Horloge, Place de la Paix, 15 000 AURILLAC

Nom, prénom :

Signature :

En tant que don à une œuvre d'intérêt général, 66% du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% du revenu imposable. L'association bénéficiaire vous délivrera un reçu fiscal.





Le RASED complet : un vieux souvenir. Le point dans le Cantal.

Après les attaques massives sur les RASED au cours de l'année scolaire dernière (et en attendant les prochaines) une nouvelle circulaire (n° 2009-088 du 17 juillet 2009) nous dit que le « réseau est composé de trois types de ressources - maîtres E, maîtres G et psychologues scolaires - »

Sur 10 RASED existants dans le Cantal, seuls 2 sont complets au regard de cette définition : pas de psychologue scolaire sur les RASED de Mauriac et St-Flour, et pas de maître G sur la plupart des RASED (il reste seulement 2 maîtres G en postes sur l'ensemble du département).

Le texte précise également que « lorsque les personnels sont appelés à se déplacer, les frais occasionnés sont prévus lors de l'implantation des emplois. »

Là non plus, le texte n'est pas respecté, puisque les membres des RASED sont bien souvent obligés de faire des choix, non pas en fonction des besoins, mais en fonction des moyens.

Conséquence : de nombreuses écoles ne bénéficient pas de l'aide du RASED, alors qu'elles y auraient droit à la lecture des textes officiels.

Il y a là une **rupture de la continuité du service public inacceptable**.

Il serait urgent de donner des frais de déplacements adéquats aux personnels en place et surtout de prévoir de nombreux départs en formation :

- pour des psychologues scolaires (au moins 2 pour pourvoir les postes vacants),
- pour des maîtres G (au moins 8 pour mettre les RASED du Cantal en conformité avec les textes)
- et pour des maîtres E (les postes sont pourvus, mais pas toujours par des personnels formés).

Malheureusement, le vote du prochain budget annonce de nouvelles suppressions de postes dans le Cantal, comme ailleurs. Alors l'amélioration du fonctionnement des RASED ne sera pas une priorité de la prochaine carte scolaire.

Si on ne leur donne pas les moyens d'exercer pleinement leurs missions, il sera facile de montrer qu'ils fonctionnent mal et de les supprimer à petit feu.

Alain Poignet

Enseignement des langues vivantes, entre instructions officielles et réalités

Depuis le début de l'année scolaire, de nombreux collègues nous font remonter des difficultés de mise œuvre de l'enseignement des langues vivantes dans leurs écoles.

Les problèmes sont multiples :

- non respect des instructions officielles : 7 écoles du département ne bénéficient que d'une intervention par semaine (*Ruynes, Prat Long, Faverolles, Tanavelle, Sansac Veinazes, Raulhac et Velzic*) en cycle 3.
- La plupart des CE1 ne sont pas couverts.
- L'enseignement de l'allemand reste anecdotique dans le Cantal et celui d'autres LVE inexistant.
- L'administration fait du zèle en imposant des échanges de service en dépit de toute cohérence pédagogique.

A la demande du SNUipp, l'IEN chargée du dossier LVE nous a transmis un état des lieux de l'enseignement des langues sur le département.

Lors de la dernière CAPD, nous avons tenu à intervenir sur cette épineuse question.

Pour l'administration « 100% des écoles sont couvertes en cycle 3 ». **Nous précisons qu'il ne s'agit là que d'une couverture géographique (affichage?). Puisque les 7 écoles citées ci-dessus ne restent encore que partiellement couvertes.**

Pour les CE1, l'IEN précise que « le CE1 ne doit être couvert que si les moyens le permettent ». **Visiblement ils ne le permettent pas...**

Concernant, l'enseignement de l'allemand et la liaison école-collège, l'administration reste sur le refrain du « ce n'est pas pire dans le Cantal qu'ailleurs », « le Cantal est depuis longtemps département pilote et innovant dans le domaine des LVE ». **La situation actuelle n'est pas satisfaisante, c'est indéniable mais, gênée, l'administration préfère alors évoquer le passé. Ainsi, on se met des œillères, rien n'est résolu mais, encore une fois, le problème est évité!**

Nous revenons aussi, lors de cette CAPD, sur les problèmes de décrochage générés par l'enseignement des langues. Sur les cas particuliers évoqués, les IEN s'engagent à prendre contact avec les intéressés pour rediscuter de l'organisation.

Julien Barbet



Aide Personnalisée

Dans plusieurs départements les Inspecteurs d'Académie ont donné pour consigne à cette rentrée aux IEN de supprimer autoritairement les 6 heures de concertation.

Sur le Cantal la mise en place des 60 heures est restée à l'identique, 10% des heures, soit 6 heures, seront consacrées à l'organisation de ce dispositif.

Comme le dit clairement la circulaire ministérielle n°2008-105 du 6/8/2008 : « le temps d'organisation correspondant à l'Aide Personnalisée permet d'identifier les élèves en difficulté et de prévoir les modalités de cette aide pour ceux qui en bénéficient ».

Le SNUipp a organisé en mai/juin derniers une enquête relative à l'Aide Personnalisée auprès des écoles et environ 1200 écoles ont répondu.(résultats parus dans Fenêtre sur Cours août 2009 n° 329) En forte majorité(presque 80 %) elles ne veulent pas reconduire le dispositif tel qu'il a été pratiqué l'an passé.

Un premier constat de la part des collègues est que l'Aide Personnalisée, destinée à l'origine à lutter contre l'échec scolaire, a contribué à mettre en péril l'existence des Rased et n'a donné aucun signe de son efficacité quant à la réduction de l'échec scolaire.

Dans de nombreuses écoles les collègues ne se sont pas sentis armés pour s'attaquer à la grande difficulté scolaire et se sont adressés en priorité aux élèves dont ils sentaient que le dispositif pouvait les aider.

Pendant l'année scolaire 2008/2009 des mouvements de désobéissance civile se sont mis en place nationalement, la répression qui s'ensuit est à géométrie variable selon les académies. La hiérarchie a décidé de mater ces fonctionnaires frondeurs. Des menaces dans l'hiver, des sanctions au printemps.

Le caractère politique de la répression des « désobéisseurs » n'aura échappé à personne.

Ce qui pose problème c'est que l'aide personnalisée n'a pas de définition précise et que son cadre est l'objet de caractérisations les plus floues et contradictoires ! C'est d'un côté du « temps d'enseignement » et d'un autre côté ça n'est pas compris dans les 24 heures « d'enseignement » ! C'est du « temps scolaire » et à la fois « périscolaire » ! Est-ce du « soutien », de l'aide, de l'aide « spécialisée », du renforcement, de l'étayage...Et de quelle « difficulté » parle-t-on ?

Evidemment, le fait de s'occuper d'enfants en individuel est une bonne chose mais ne doit en aucun cas cautionner les milliers de suppressions de postes, et si les enfants apprennent si bien en petits groupes, pourquoi ne pas alléger les effectifs tout simplement et mettre plus d'enseignants spécialisés pour aider les enfants en grande difficulté sans surcharger la journée d'école, déjà une des plus longues d'Europe?

Nicole Milhau

La maitrise du CRPE

Cette année scolaire marque la fin du recrutement des professeurs d'école à bac +3, les IUFM accueillent pour la dernière fois des PE1 et des PE2. A la rentrée prochaine, la réforme de la formation des enseignants entrera en vigueur. Le décret publié au Journal Officiel durant l'été définit les modalités de la formation au cours de l'année transitoire 2009-2010 et les grands axes de ce qu'elle sera à partir de la rentrée 2010.

Désormais, les étudiants titulaires d'un M1 (bac +4) pourront passer le CRPE durant le premier semestre de leur M2. C'est la réussite du concours et la validation de l'année de M2 qui permettront à l'étudiant de devenir professeur stagiaire. Puis une année de stage durant laquelle il aura la charge d'une classe en responsabilité à 2/3 de temps sans avoir eu au préalable de formation professionnelle spécifique hormis les stages proposés au cours des années de master. On se demande encore quels types de masters permettront l'accès au concours de professeur d'école, si des unités d'enseignements spécifiques seront requises ?

Quelle formation professionnelle : les stages ?

Les étudiants en M1 se verront proposé 108 heures de stage de pratique accompagnée. Mais qui assurera le compagnonnage des étudiants : des maîtres formateurs, des maîtres d'accueil temporaires, des conseillers pédagogiques, des PIUFM ? Nous n'avons toujours pas à l'heure actuelle les réponses à ces questions.

Les étudiants en M2 devront eux effectuer 108 H de stage en responsabilité rémunérées 3000 euros (un enseignant titulaire est loin de toucher cette rémunération pour 6 semaines de travail). Là encore, les modalités de suivi des stagiaires n'est pas défini, d'autant plus que l'avenir des antennes IUFM départementales est plus qu'incertain. Les supports proposés pour ces stages sont encore à définir mais le SNUIPP s'oppose à l'utilisation des étudiants inscrits en M2 comme moyen d'enseignement servant à compenser les insuffisances de postes budgétaires.

La titularisation sera prononcée lorsque le stagiaire (concours+M2) aura effectué une année d'enseignement dans une classe à 2/3 de temps, la décharge d'un 1/3 de temps étant consacrée à la formation professionnelle comme c'est déjà le cas dans le second degré. Encore ici, des questions se posent qui assurera le complément de temps de ces stagiaires, par qui seront-ils tutorés, où aura lieu la formation initiale ?

Et si l'IUFM disparaît qu'en sera-t-il de notre formation continue ?

Bien des questions restent en suspens....

Karine Laparrat



Où en est l'Ecole de la République ?

Le SNUipp-FSU du Cantal conduit une réflexion concernant les réalités observables sur le terrain de l'Ecole primaire en cette rentrée 2009. L'Educ'action CGT est partante pour la mener à bien afin de dresser **un véritable état des lieux de l'Ecole Publique**. Notre volonté est bien de **susciter des réactions populaires auprès des amis de l'Ecole**. Ceux qui la fréquentent, qui en prennent soin et l'accompagnent pour localement la valoriser.

Il ne s'agit pas de pointer du doigt la situation selon l'angle syndical mais **bien de permettre à tous de s'exprimer** et ainsi pouvoir prétendre rassembler les morceaux du puzzle que chacun détient.

Nous introduisons **cette campagne d'échange** par la diffusion d'un diaporama fabriqué à partir d'éléments du terrain repérés sur **des aspects différents de la scolarisation dans notre département**.

Cet élément déclencheur sera repris par **les acteurs locaux** qui amèneront leur pierre à l'édifice. Nous voulons vivement que **les élus municipaux** s'en saisissent et s'associent à cette action en pointant du doigt les défaillances du système public, qui prend appui sur un cadre matériel, de la compétence des communes. Nous les invitons à s'exprimer largement sur ce sujet et ainsi tisser une toile la plus réaliste possible de notre département.

Les amis de l'Ecole qui sont les **représentants de parents d'élèves et les DDEN** seront les bienvenus et leurs réactions en seront d'autant plus instructives et complémentaires. D'ailleurs, la fédération de parents FCPE est partie prenante dans cette entreprise. Les militants des associations complémentaires de l'Ecole auront toute leur place pour nous livrer leurs attentes, leurs inquiétudes. Les enseignants, partie prenante dans ce dossier, exprimeront leurs analyses sur leur travail au quotidien, la prise en charge des élèves de leur école, qu'ils soient chargés de classe directeur, maîtres Rased et spécialisés, remplaçants, maîtres formateurs, conseillers pédagogiques.

Nous avons pour ambition de centraliser dans un premier temps les remontées et informations données par les uns et les autres pour déboucher in fine sur la tenue **des Etats généraux de l'Ecole Publique dans le Cantal** en début d'année 2010. Y participeront les bonnes volontés parmi les élus, représentants de parents d'élèves, DDEN... **pour animer une table ronde publique et médiatique**.

Les échanges donneront lieu à la rédaction de cahiers de doléances que nous transmettrons en grande pompe aux services de l'Etat présents dans le Cantal, à savoir à la préfecture et à l'Inspection académique, en exigeant qu'ils soient relayés au Recteur, au gouvernement et aux parlementaires.

Soyons réalistes : l'Ecole a besoin de vous !

Lionel Maury

REUNION D'INFO SYNDICALE: au mois de décembre

Nous organisons une RIS par arrondissement pour vous rencontrer, échanger, discuter des dossiers actuels qui défigurent complètement l'Ecole publique et n'épargnent en rien ses personnels.

Nous vous donnons rendez-vous suivant la position géographique de votre école :

le mercredi 02/12/2009 de 9h à 12h à Aurillac,

le mercredi 09/12/2009 de 9h à 12h à Mauriac,

le mercredi 16/12/2009 de 9h à 12h à Saint-Flour.

Venez-vous informer, c'est un droit, utilisez-le et usez-le jusqu'à la corde !





..... 3 questions à

3 questions à Jean-Michel LAFARGE, directeur d'école à Champs-sur-Tarentaine (4 classes)

Jean-Michel, tu es directeur d'école depuis 24 ans, quels commentaires t'inspire l'évolution du rôle et du travail du directeur d'école au cours de ces dernières années?

Il est évident que d'année en année, ou plutôt de réforme en réforme, la charge de travail, les compétences demandées et évidemment les responsabilités n'ont fait qu'augmenter : je pense notamment à l'arrivée du projet d'école et à la mise en place des cycles dans les années 90, aux règlements concernant les sorties scolaires, aux PPRE, à Base élèves, au passage à 24h avec mise en place de l'aide personnalisée et très récemment au plan Ecoles Numériques Rurales ...

Concernant la charge de travail et en ce qui me concerne, la journée de décharge (qui ne profite malheureusement pas à tous les directeurs), obtenue grâce à plusieurs années de grève administrative, a bien amélioré les choses ; espérons que le nouveau système de recrutement ne la remette pas en cause...Ce temps consacré à la gestion de l'école est devenu absolument indispensable !

Le problème de la compétence et du manque de formation est plus inquiétant : on se retrouve trop souvent bien seul avec notre ignorance, nos difficultés, et, il faut bien l'admettre, notre manque de capacités. C'est alors la pêche aux infos auprès de l'EN, des collègues directeurs, sur Internet... Il manque réellement une formation continue régulière pour se mettre à niveau et un interlocuteur officiel spécialiste de la direction, pour nous aider.

La définition du rôle et des responsabilités du directeur devrait être revue ; à mon avis, le terme « directeur » n'a jamais été le mot juste, englobant trop de choses, aux relents de hiérarchie et d'autorité, apportant la confusion chez nos interlocuteurs (parents, municipalité, voir collègues ...) qui nous prennent de plus en plus pour des dirigeants tout puissants, détenteurs d'un pouvoir de décision(style directeur de banque) que bien évidemment et bien heureusement nous n'avons pas. Je préférerais la formule « coordonateur-correspondant administratif » pour qualifier, non pas notre « rang », mais plutôt notre spécialité.

L'administration a la volonté, dans un avenir proche, d'arriver à la création d'un statut propre au directeur d'école qui le rapprocherait de celui d'un chef d'établissement (notamment dans le cadre du projet des EPEP). Qu'en penses-tu ?

L'intérêt, pour les « directeurs » et pour l'ensemble de la profession d'être ou d'avoir été « instits » est évident : on colle aux réalités, on sait de quoi on parle, au sein de l'école. J'ai bien peur qu'un « super dirlo », qui pourrait à terme être issu d'un autre corps, ne soit déconnecté de la réalité du terrain. Même si l'heure est à l'individualisme, nous avons encore, dans le primaire, un état d'esprit où l'échange, l'écoute, le partage, la concertation « informelle », la solidarité fonctionnent bien, loin des clichés d'une administration « de bureau ». Un statut créerait l'équivalent d'un échelon hiérarchique supplémentaire au sein même des écoles : bonjour l'ambiance !

Ceci dit, pourquoi ne pas imaginer, la création d'un « responsable technique des écoles » spécialiste des questions matérielles qui se chargerait, sur un secteur d'écoles, de l'élaboration des PPRE et serait l'interlocuteur des mairies en matière de travaux et d'aménagement...

Aide personnalisée, évaluations nationales, Base Elèves ont suscité une forte vague de protestation. Certains collègues directeurs ont alors décidé d'entrer en résistance et de désobéir. Quel regard portes-tu sur ces actes de désobéissance : initiatives isolées vouées à l'échec ou prises de position fortes amenées à s'étendre et à fédérer dans la profession ?

Récemment, lors d'une réunion, j'ai entendu la réflexion : « Quand on est fonctionnaire, on obéit ! »...Maurice Papon était un bon fonctionnaire...

Les décisions éducatives actuelles collent à la politique générale que subit actuellement la France : solutions simplistes et populistes, réduction des moyens dans les services publics masquée par de fausses bonnes idées, réduction des libertés... Il est normal et salutaire que certains aillent au bout de leur conviction, jusqu'à prendre de gros risques pour dénoncer tout ça...Malheureusement, ces actions, réprimées séchement, n'ont pas fait bouler de neige, même si elles ont permis de médiatiser les problèmes.

Je suis assez pessimiste pour la suite ; à l'image de la société, la profession est un peu KO debout. On réagit de moins en moins à des attaques, des remises en cause pourtant très dures, qui nous auraient tous mis dans la rue il y a peu d'années... Les syndicats ont du mal à suivre (certains ne suivent plus, d'ailleurs...), coincés entre un gouvernement et une administration qui ne jouent plus le jeu et une base qui voudrait bien mais qui ne peut point...Se regrouper, et donc se syndiquer, demeure pourtant la seule alternative pour résister, rester lucide, ne pas se laisser gagner par un découragement ou un engourdissement fatal.



..... Gros plan sur

L'USEP

L'USEP (l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré), c'est la 1^{ère} fédération sportive scolaire française. Elle participe à une mission de service public, de par la convention qui la lie à l'Éducation nationale. Elle vise l'éducation par le sport et la formation d'un citoyen sportif éclairé. Actuellement, l'USEP compte **12 300** associations et avec ses **860 000** licenciés actuellement recensés, ça fait d'elle la 4^{ème} fédération sportive française.

Cette fédération a été créée le 1^{er} février 1939 et vient donc de fêter ses 70 ans cette année.



L'USEP fait découvrir de nombreuses activités sportives aux enfants en organisant des rencontres diversifiées pendant et hors temps scolaire. L'USEP est gérée par un comité départemental qui incite les écoles à créer des associations pour éduquer les enfants à la vie associative et les encourager à la prise de responsabilité.

Contact : USEP 15 - Philippe Couderc, Centre laïc A.Lac, rue du 139^{ème} RI, 15012 AURILLAC Cedex
04 71 48 42 58 / usepufolep15@yahoo.fr